

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission
d'observation électorale des Nations Unies
au Burundi****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2137 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a demandé de suivre les élections au Burundi et de lui faire rapport sur le scrutin. Il donne un aperçu du processus électoral, de la situation politique et des conditions de sécurité à la suite des élections législatives du 29 juin 2015. Il fournit aussi des informations sur la fermeture de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) et sur sa liquidation après que ses activités opérationnelles ont cessé. Le rapport fait le point des principaux faits nouveaux intervenus entre le 29 juin et le 18 novembre, date de la fermeture officielle de la MENUB.

II. Principaux faits nouveaux**A. Situation politique**

2. Depuis la publication de mon dernier rapport, le 7 juillet 2015 (S/2015/510), la situation politique au Burundi est demeurée des plus instables, se caractérisant par une violence politique soutenue, opposant notamment entre les partisans du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), et ceux des partis d'opposition et les organisations de la société civile qui contestent la légalité de la candidature du Président en exercice, Pierre Nkurunziza. L'affrontement s'est poursuivi après l'élection présidentielle du 21 juillet, que le Président Nkurunziza a remportée avec une marge confortable et qui ont fait apparaître au grand jour de profondes dissensions politiques de plus en plus violentes. Les efforts visant à relancer un dialogue politique sans exclusive n'ont pas eu le succès escompté.

3. Le 15 juillet, dans l'atmosphère très tendue qui a précédé le scrutin présidentiel, Alexis Sinduhije, président du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), a annoncé la création du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha et la restauration d'un état de droit. Le 1^{er} août, à Addis-Abeba, Léonard Nyangoma, Président du Conseil national pour la défense de la démocratie



(CNDD), a été élu à la tête de la coalition, qui comprend également d'anciens chefs de l'État et plusieurs transfuges du parti au pouvoir.

4. À la fin du mois de juillet, une fracture s'est produite dans le principal rassemblement d'opposition au Burundi, Amizero y'Abarundi, qui est demeuré en lice alors qu'il avait appelé au boycott du scrutin. Une faction loyale à Charles Nditije, ancien président de l'Union pour le progrès national (UPRONA), a refusé d'accepter le résultat des élections, tandis que l'autre personnalité de la coalition, Agathon Rwasa, chef de sa propre aile au sein des Forces nationales de libération (FNL-Rwasa), a choisi d'occuper son siège à l'Assemblée nationale le 30 juillet, de même que 18 de ses partisans. Il a par la suite été élu vice-président de la Chambre.

5. Le 20 août, Pierre Nkurunziza a été investi pour un nouveau mandat en tant que Président du Burundi. Dans son discours d'acceptation de l'investiture, il s'est engagé à poursuivre le dialogue politique et à rétablir la paix au Burundi, promettant une période de deux mois d'amnistie à quiconque remettrait aux autorités nationales des armes détenues illégalement, tout en annonçant que le Gouvernement assurerait l'instruction militaire de civils pour qu'ils puissent intégrer les comités mixtes de sécurité, qui seraient chargés de mener des opérations de police aux côtés d'éléments des forces armées. Le Président Nkurunziza a aussi indiqué que la loi sur les groupes religieux et les organisations de la société civile serait modifiée de manière à restreindre leur participation aux questions politiques. Le 24 août, la formation d'un nouveau Gouvernement a été annoncée, dans lequel le parti d'Agathon Rwasa s'est vu attribuer cinq portefeuilles ministériels. Le 26 août, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha et la restauration d'un état de droit a déclaré qu'il ne reconnaissait plus Pierre Nkurunziza comme le Président du Burundi.

6. Le 17 septembre, alors qu'il présentait aux journalistes le rapport de la commission d'enquête créée en mai pour enquêter sur les manifestations de protestation contre un troisième mandat, le Ministre de la justice a rendu publique une liste de 25 personnes qui auraient organisé ou soutenu le « mouvement insurrectionnel », dont deux anciens chefs de l'État, plusieurs personnalités du parti au pouvoir qui ont fait défection au plus fort de la crise et des membres de l'opposition et de la société civile, dont certains se sont ralliés au Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha et la restauration d'un état de droit. Le Gouvernement a indiqué son intention de demander leur arrestation et leur extradition. L'annonce a suscité de vives réactions parmi les membres de l'opposition pour qui cette annonce était une diffamation à motivation politique des voix dissidentes du Burundi. Le 25 septembre, le Président du Conseil national, Léonard Nyangoma, a indiqué que la coalition était toujours disposée à négocier avec le Gouvernement, face à face, à l'étranger et en présence de médiateurs externes.

7. Le 23 septembre, le Président Nkurunziza a signé un décret portant création de la Commission de dialogue interburundais, qui lui rend directement compte. Cette commission a pour mandat de promouvoir le dialogue sur « les questions sociales et politiques, la consolidation de la paix, la sécurité et le développement économique », ainsi que d'« évaluer l'Accord d'Arusha, la Constitution et l'accord global de cessez-le-feu et la Charte de l'unité nationale ». Le 17 octobre, dans un autre décret, il a nommé les 15 membres de la Commission compte tenu des quotas par sexe et par groupe ethnique consacrés dans l'Accord d'Arusha, dont des

représentants des femmes, des confessions religieuses, des forces de sécurité et de la jeunesse. La Commission ne comptait toutefois aucun représentant du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha et la restauration d'un état de droit ni aucun membre de l'opposition ou de la société civile en exil. Les membres de la Commission ont pris officiellement leurs fonctions lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 23 octobre à Gitega, en présence du Président Nkurunziza.

8. Alors que l'impasse politique se prolonge, plusieurs déclarations incendiaires ont été faites. Le 29 octobre, Révérien Ndikuriyo, Président du Sénat, a prononcé un discours devant les élus locaux dans lequel il a déclaré que les opposants retranchés dans les quartiers de Bujumbura qui leur servaient de bastion seraient « pulvérisés » s'ils continuaient à résister et promis d'attribuer des parcelles à ceux qui « iraient travailler ». Ce discours a suscité une levée de boucliers parce que sa rhétorique rappelait celle utilisée lors du génocide de 1994 au Rwanda et parce qu'il semblait inciter à la violence contre certains groupes au Burundi. La présidence du Sénat a par la suite publié une déclaration selon laquelle le Président du Sénat avait été mal compris et que ses propos avaient été mal interprétés.

9. Le 2 novembre, le Président Nkurunziza a prorogé la période d'amnistie applicable au désarmement volontaire, fixant au 7 novembre la date limite jusqu'à laquelle les civils pourraient remettre leurs armes, faisant observer que ceux qui ne le feraient pas seraient traités en « ennemis de la nation ». Une campagne de désarmement forcé a commencé dès l'expiration du délai, visant en particulier les quartiers dont les résidents étaient assimilés aux adversaires d'un troisième mandat. Cette campagne a ajouté à la tension et la peur, et nombre de résidents ont quitté leur maison.

10. Tout au long de la période à l'examen, les relations entre le Burundi et le Rwanda sont demeurées tendues, chacun accusant l'autre de soutenir des activités subversives sur son territoire. À la fin du mois de septembre, le Burundi a déposé une plainte auprès de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs contre le Rwanda qu'il accusait d'avoir commis des actes d'agression contre son territoire et d'entraîner des rebelles dans le camp de réfugiés de Mahama. Le 7 octobre, le Burundi a expulsé le Premier Conseiller de l'Ambassade du Rwanda à Bujumbura, au motif qu'une cache d'armes aurait été trouvée à sa résidence lors d'une perquisition.

11. La crise persistante que traverse le Burundi a lourdement pesé sur les relations du pays avec plusieurs partenaires internationaux. Le 1^{er} octobre, l'Union européenne a imposé une interdiction de voyager et un gel des avoirs à quatre hauts fonctionnaires occupant des postes clefs en matière de sécurité tenus responsables du recours excessif à la violence et à la répression contre des civils. Un porte-parole du Gouvernement burundais a qualifié les mesures d'injustes, critiquant le fait que les dirigeants de l'opposition pouvaient se déplacer librement sur le territoire de l'Union européenne. Le 3 octobre, le parti au pouvoir (CNND-FDD) a dénoncé la décision de l'Union européenne, qu'il juge « illégale et s'apparentant de la provocation » et a aussi accusé l'Union européenne de parti pris ethnique, faisant valoir que des sanctions prononcées contre les membres d'un seul groupe ethnique étaient de nature à compromettre le dialogue interburundais. Le 26 octobre, l'Union européenne a adressé une lettre au Gouvernement burundais pour demander des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, ce qui entraîne un examen et une éventuelle révision de l'assistance de l'Union européenne au

Burundi. Le 2 octobre, la Belgique, premier donateur bilatéral du Burundi, a suspendu ses programmes de coopération avec le pays.

B. Sécurité

12. Tout au long de la période à l'examen, les conditions de sécurité n'ont cessé de se détériorer dans le pays, avec une augmentation concomitante de la violence, en particulier dans la capitale.

13. Tôt dans la matinée du 10 juillet, des tirs d'artillerie lourde ont éclaté dans la commune de Kabarore, province de Kayanza, sur la frontière rwandaise. Selon les autorités locales, un groupe d'éléments armés forts de 500 individus a tiré sur un poste militaire avant de s'enfuir dans la forêt de Kibira, où un autre échange de tirs aurait eu lieu. Trente et un rebelles auraient été tués selon les autorités burundaises, qui annoncent aussi avoir effectué plus de 100 arrestations.

14. Depuis juillet, échanges de tirs et explosions de grenades, suivis par la découverte des corps de personnes mutilés ou exécutés, sont devenus monnaie courante dans les quartiers de Bujumbura tels que Ngagara, Musaga, Cibitoke et Mutakura, généralement considérés comme les bastions de l'opposition au troisième mandat. Selon de nombreuses sources, on assiste à une prolifération des armes aux mains de civils et à la création de poches de résistance organisée et de groupes d'autodéfense qui s'en prennent aux forces de sécurité dans la capitale. Souvent, à la suite de tels incidents, la police et les forces de sécurité bouclent les quartiers au prétexte de rechercher des armes, mais ces opérations se sont parfois soldées par des pertes en vies humaines. Le 13 octobre, neuf civils, dont un fonctionnaire de l'Organisation internationale pour les migrations, ont trouvé la mort dans les quartiers de Ngagara et de Bwisa à Bujumbura dans le cadre d'une opération menée par les forces de sécurité, après que deux agents de police sont tombés dans une embuscade. Un membre du personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également été tué lors d'un autre incident à Bujumbura le 7 novembre.

15. Depuis l'élection présidentielle, plusieurs attentats et assassinats politiques ont visé des personnalités du parti au pouvoir, de l'opposition et de la société civile. Le 2 août, le général Adolphe Nshimirimana, proche du Président Nkurunziza et ancien chef des services nationaux de renseignement, a été tué par une grenade à tube tirée contre son véhicule dans le quartier de Kamenge à Bujumbura. Le lendemain, dans une rue de Bujumbura, des inconnus ont ouvert le feu contre Pierre Claver Mbonimpa, militant des droits de l'homme burundais bien connu, le blessant grièvement. Le 15 août, le colonel Jean Bikomagu, officier de l'armée à la retraite qui avait été chef d'état-major des forces armées pendant la guerre civile burundaise, a été assassiné devant chez lui à Bujumbura par des inconnus. Le 7 septembre, des tireurs non identifiés ont abattu le porte-parole du parti de l'opposition Union pour la paix et la démocratie, Patrice Gahungu. Le 11 septembre, le général Prime Niyongabo, chef d'état-major des forces armées qui a joué un rôle majeur dans l'échec de la tentative de coup d'État du 13 mai, a échappé de justesse à une embuscade au cours de laquelle quatre de ses gardes du corps et trois assaillants ont trouvé la mort. La plupart des assassinats, des disparitions et des cas de violence grave ne sont pas élucidés, ce qui renforce le sentiment d'impunité, la tension et la peur.

16. Depuis le coup d'État manqué, les spéculations vont bon train quant aux dissensions qui existeraient au sein des forces armées burundaises, dont la réforme avait pourtant été saluée comme l'un des plus grands succès de la consolidation de la paix à la suite de la signature de l'Accord d'Arusha. Des informations faisant état de l'arrestation de militaires qui auraient été impliqués dans l'assassinat du général Nshimirimana et du colonel Bikomagu et dans la tentative d'assassinat contre le général Niyongabo, ainsi que la présence sur les lieux de véhicules militaires et d'hommes en treillis lors de ces incidents, ont alimenté ces conjectures.

17. L'amnistie proclamée par le Gouvernement à l'encontre de ceux qui acceptent de rendre volontairement leurs armes n'a eu qu'un succès limité. Le 26 octobre, la commission chargée de superviser l'initiative a indiqué que, depuis le 20 août, 6 armes lourdes, 36 fusils d'assaut, 10 pistolets, 115 grenades, 4 874 munitions et 136 chargeurs avaient été volontairement remis.

18. L'insécurité croissante a conduit plusieurs représentations diplomatiques et certaines organisations internationales à évacuer leur personnel du Burundi. Le 20 novembre, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a son siège à Bujumbura depuis 2007, a fait une déclaration annonçant qu'elle évacuerait tout son personnel pour s'installer provisoirement à Lusaka.

C. Droits de l'homme et situation humanitaire

19. Au cours de la période à l'examen, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a signalé une forte augmentation des exactions et des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires et des cas de décès inexpliqués, qui concernent parfois des membres de partis politiques ou des militants des droits de l'homme. Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, plus de 221 personnes ont été tuées dans le pays, entre avril et octobre 2015, dont 55 pour le seul mois d'octobre. Il ressort des informations disponibles que, depuis le 1^{er} août 2015, on dénombre 44 assassinats à motivation politique, dont 9 ont visé des membres CNDD-FDD, 5, des membres du FNL et 13, des membres du MSD. Selon le Gouvernement, entre avril et octobre, 33 policiers ont trouvé la mort.

20. Les corps des victimes, qui avaient été tuées par balle, étranglées ou mutilées au couteau, ont pour la plupart été retrouvés dans les quartiers de Musaga, de Cibitoke, Kamenge, Jabe, Ngagara et Buterere, à Bujumbura et dans la zone de Maramvya dans la campagne de la province de Bujumbura. Certaines victimes avaient les mains liées derrière le dos et présentaient des signes de torture. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a appris que bon nombre d'entre elles avaient été arrêtées par la police ou par des agents du Service national de renseignement peu de temps avant que l'on ne retrouve leurs corps.

21. Les forces de sécurité, principalement la police et le Service national de renseignement, recourent à la torture et aux mauvais traitements contre les personnes qu'ils arrêtent et retiennent, parfois avec l'assistance des Imbonerakure, l'aile jeunesse du CNDD-FDD. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fait état de 79 cas de personnes torturées par les forces de sécurité.

22. Du 26 au 31 octobre, selon le décompte du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 2 946 personnes auraient été arrêtées dans le pays. La plupart étaient

soupçonnées d'avoir l'intention de rejoindre un mouvement rebelle. D'autres ont été arrêtés lors de ratissages menés par la police; il s'agissait bien souvent de membres des partis d'opposition, accusés de possession illégale d'armes à feu, de participation à des manifestations voire d'appartenance à des bandes armées. Ceux qui sont soupçonnés de prendre part à la rébellion ont généralement été remis en liberté après quelques jours, faute de preuves, tandis que d'autres sont toujours détenus dans diverses prisons du pays. Certaines des personnes arrêtées et détenues ont été torturées, soumises à des mauvais traitements ou été victimes de vols (téléphones portables, argent). Les prévenus sont détenus depuis plus longtemps que ne l'autorise la loi. Au cours de la période à l'examen, la liberté d'expression et la liberté de la presse au Burundi ont continué d'être soumises à de sévères restrictions.

23. La vie des journalistes est toujours menacée. Les journalistes qui travaillent pour des médias privés et indépendants continuent de faire l'objet de harcèlement, pouvant aller des convocations judiciaires aux arrestations arbitraires et aux attaques dans le cadre de leurs fonctions. Plusieurs correspondants burundais de médias internationaux ou nationaux ont été évacués par la communauté diplomatique pour des raisons de sécurité. Les activités des organisations de surveillance des médias burundais telles que l'Observatoire de la presse au Burundi, l'Association burundaise des radiodiffuseurs et l'Union burundaise des journalistes ont été paralysées après que plusieurs de leurs représentants, contre qui des mandats d'arrêt avaient été délivrés, ont fui le pays. Le 16 novembre, Antoine Kaburahe, Directeur du groupe de presse Iwacu, un des rares organes de presse indépendants du Burundi, a comparu devant la Cour suprême à Bujumbura lors d'une audience préliminaire sur les publications d'Iwacu concernant la tentative de coup d'État. L'affaire est toujours pendante.

24. En l'absence de médias privés, les réseaux sociaux sont devenus la seule source d'informations, non vérifiées, sur les conditions de sécurité et les atteintes aux droits de l'homme, ce qui contribue à ce que rumeurs et insinuations se multiplient et se propagent sans obstacle.

25. La crise politique a encore aggravé une piètre situation socioéconomique, exigeant un surcroît de secours humanitaires dans tout le pays, particulièrement dans les domaines de la protection, la sécurité alimentaire, la malnutrition et la santé. Quelque 700 000 personnes sont menacées d'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition atteignent des niveaux d'urgence, soumettant le système de santé déjà fragile à des pressions de plus en plus fortes. Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, au 19 novembre, 217 757 réfugiés burundais avaient été enregistrés dans les pays voisins, dont la grande majorité a trouvé refuge non seulement en Tanzanie et au Rwanda, mais aussi en République démocratique du Congo et en Ouganda. Un flux ininterrompu de réfugiés burundais continue de se déverser dans les pays voisins, en particulier le Rwanda et la Tanzanie, malgré des contrôles stricts dans les zones frontalières. Les groupes armés seraient par ailleurs accusés de recruter dans les camps de réfugiés.

D. Efforts régionaux et internationaux

26. Au cours de la période à l'examen, des initiatives régionales à l'appui du dialogue politique se sont poursuivies sous les auspices de la Communauté

d'Afrique de l'Est (CAE) et sous la direction du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, que le troisième Sommet d'urgence de la CAE sur le Burundi, tenu le 6 juillet, a chargé de faciliter les pourparlers entre les partis burundais. En cette qualité, M. Museveni s'est rendu au Burundi les 14 et 15 juillet et a rencontré le Président Nkurunziza et d'autres parties prenantes. Il les a engagés à négocier « sans relâche » jusqu'à parvenir à un consensus sur toutes les questions en jeu. Il a également fait savoir au parti que le dialogue se poursuivrait sous la direction de son Ministre de la défense, Crispus Kiyonga, et que toutes les questions seraient examinées sans conditions préalables.

27. Le Ministre ougandais de la défense a tenu des réunions avec les différents acteurs politiques burundais du 16 au 19 juillet. Les parties sont parvenues à un accord sur les questions relatives aux réfugiés et sur le désarmement des jeunes miliciens affiliés aux partis politiques, mais n'ont pas pu le faire sur d'autres questions, notamment le calendrier électoral. Les membres de l'opposition qui ont participé aux réunions ont insisté pour que l'élection présidentielle soit reportée et que de nouvelles élections législatives et communales soient organisées. Le 19 juillet, les pourparlers ont été suspendus *sine die*, le Gouvernement ne s'étant pas présenté à la troisième séance de négociation. Le 28 octobre et de nouveau les 12 et 13 novembre, M. Kiyonga s'est rendu à Bujumbura pour des consultations. Le processus de dialogue n'a toutefois pas repris.

28. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a apporté son appui au dialogue dirigé par la CAE dans un communiqué du 17 novembre. De plus, le communiqué décrivait plusieurs mesures propres à régler la situation au Burundi, parmi lesquelles une augmentation du nombre des observateurs militaires et des observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine déployés sur le terrain; demander que les membres de forces de sécurité burundaises impliqués dans les actes de violence ne participent pas aux missions de l'UA; faire des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, éventuellement en vue d'imposer des sanctions ciblées; commencer à établir des plans d'urgence en vue de l'éventuel déploiement d'une mission de paix sous conduite africaine au Burundi.

E. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix

29. Depuis que la crise a éclaté en avril, la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, siégeant en formation Burundi, s'est réunie à neuf reprises pour discuter de la situation au Burundi et a publié quatre déclarations dans lesquelles il encourageait les parties au dialogue, les mettait en garde contre une escalade de la violence et souscrivait aux efforts de médiation régionaux.

30. Lors de la dernière visite qu'il a rendue au Burundi du 1^{er} au 3 juillet, le Président sortant, Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse, a mis les parties en garde contre la polarisation croissante de l'environnement politique, où les positions sont de plus en plus retranchées et les voies modérées des deux camps réduites au silence. Il a recommandé aux parties d'adopter une position de principe et ferme concernant la violence et les violations des droits de l'homme, tout en les encourageant à participer à un dialogue constructif s'inscrivant dans la durée, à partir duquel le tissu social pourra être reconstruit. Sur la question des sanctions, il a engagé la communauté internationale à la prudence, les sanctions pouvant avoir

pour résultat de durcir encore les positions et d'empêcher toute possibilité d'engager un dialogue constructif.

31. Le nouveau Président de la Commission de la consolidation de la paix, Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse, a effectué sa première visite au Burundi, en Ouganda et en Tanzanie du 9 au 14 novembre, pour discuter de la possibilité d'un appui de la Commission de consolidation de la paix à une résolution sur la situation du Burundi. Le Président a évoqué quatre grandes questions : la situation sur le plan de la sécurité et la violence actuelle; les initiatives en matière de dialogue; l'impact socioéconomique de la crise actuelle; les partenariats aux niveaux régional et international.

32. Au cours de sa visite, le Président a appelé toutes les parties prenantes à s'abstenir de recourir à la violence, rappelant que le Gouvernement est responsable de la sécurité et de la sûreté de tous les citoyens du pays. Il a préconisé une assistance internationale et régionale sous forme de mesure de désescalade telle que le désarmement des groupes armés, mettant en garde contre toute rhétorique guerrière, perçue ou réelle, de quelque camp que ce soit, qui inciterait à la haine entre les différents groupes de la société burundaise et risquerait de réduire à néant les progrès réalisés sur le plan de la cohésion sociale ces 10 dernières années.

33. Le Fonds pour la consolidation de la paix est demeuré engagé au Burundi avec une enveloppe actuelle de 11,65 millions de dollars à l'appui du dialogue, de la surveillance des droits de l'homme, de la cohésion sociale et de la participation des jeunes. Cependant, la situation qui sévit dans le pays a eu des effets sur les projets financés par le Fonds et sur l'application de l'ensemble de la stratégie de consolidation de la paix dans le pays.

III. Élections et observation électorale

A. Environnement électoral

34. La candidature du Président Nkurunziza a dominé le discours politique dans les mois menant à l'élection du 21 juillet. Les diverses tentatives de trouver une solution aux dissensions concernant un troisième mandat pour Nkurunziza et les autres questions évoquées dans le cadre des réunions du dialogue interburundais n'ont donné aucun résultat concret. Les manifestations qui avaient été déclenchées à la fin du mois d'avril par l'annonce d'une troisième candidature de Nkurunziza ne se sont pas poursuivies au même rythme à la fin du mois de juin et en juillet.

35. La plupart des stations de radio et de télévision privées n'ayant pas rouvert après le coup d'État manqué du 13 mai, la couverture médiatique de la campagne présidentielle, assurée par la chaîne publique, la Radiotélévision nationale du Burundi (RTNB), n'a pas permis de donner aux électeurs une image pluraliste et impartiale des candidats. Par rapport à ses concurrents, le Président Nkurunziza a bénéficié d'une couverture disproportionnée sur les ondes de la RTNB. Avant les élections locales, les questions relatives à la sécurité et aux affaires intérieures ont dominé les programmes de la RTNB, qui a consacré très peu de temps d'antenne aux élections des conseils locaux.

36. L'opposition et la société civile ont continué de critiquer la composition de la Commission électorale nationale indépendante et de contester sa crédibilité, même

si celle-ci s'est acquittée avec efficacité de l'inscription des électeurs et de la nomination des candidats, et a assuré la logistique de manière satisfaisante pendant les élections communales et législatives du 29 juin. Les événements liés à la démission de deux commissaires au début du mois de juin et à leur remplacement (voir S/2015/510 par. 35) ont renforcé le sentiment, dans l'opposition et parmi les organisations de la société civile, que la Commission électorale était partielle. Le Ministre de l'intérieur et le Président de la Commission électorale ont réfuté ces accusations à plusieurs reprises, reprochant aux partis de l'opposition de ne pas vraiment s'intéresser au processus électoral.

37. Pendant la campagne présidentielle, qui s'est déroulée entre le 25 juin et le 18 juillet, les partis de l'opposition ont tenu de petits meetings et recouru au porte-à-porte au lieu d'organiser de grands rassemblements politiques, faute de fonds, mais aussi en raison de la lassitude des militants après la longue campagne relative aux élections législatives et communales et de restrictions apportées à la liberté de réunion. Malgré une campagne assez discrète, certains membres influents du MSD et de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés, ont rejoint la clandestinité ou ont quitté le pays.

38. Si on le compare à celui qui régnait avant les scrutins du 29 juin et du 21 juillet, le climat dans lequel se sont déroulées les élections des conseils locaux du 24 août était moins politiquement chargé. Principalement en raison de leur nature, ces élections n'ont pas attiré beaucoup d'attention sur le plan politique, d'autant que l'attention du pays s'était alors portée sur les questions de sécurité. Des événements politiques tels que l'investiture du Président Nkurunziza n'ont pas eu d'effets directs sur le climat préélectoral.

B. Élections législatives et communales

39. De manière générale, les préparatifs logistiques de la Commission électorale en prévision du scrutin du 29 juin étaient satisfaisants, ce qui a permis que les élections se déroulent de manière régulière.

40. Le jour du scrutin, la MENUB a déployé 17 équipes d'observation dans toutes les provinces, couvrant 50 sur 119 municipalités. Au total, la Mission a observé le scrutin dans 145 bureaux de vote. Dans les bureaux de vote observés, les opérations se sont déroulées lentement mais sans tension. Selon les observateurs de la Mission, les procédures établies n'ont pas toujours été respectées et les électeurs n'ont qu'une compréhension limitée du processus. La présence de forces de sécurité, forte dans l'ensemble du pays, a été jugée discrète dans les bureaux de vote observés. Quelques incidents violents ont eu lieu, en particulier dans les zones urbaines, mais pas à proximité des bureaux de vote. Les observateurs de la Mission n'ont pas signalé la présence d'agents des partis politiques de l'opposition qui avaient boycotté les élections, alors qu'il y avait des observateurs nationaux appartenant à des groupes considérés comme proches du parti au pouvoir dans la plupart des bureaux de vote.

41. La fermeture des bureaux et le décompte des voix se sont déroulés sans incidents majeurs, même si, dans l'ensemble, les scrutateurs connaissaient mal les nouvelles procédures de comptage. Dans les bureaux de vote observés, on a enregistré un grand nombre de votes nuls, ce qui tenait essentiellement au fait que les scrutateurs n'étaient pas familiarisés avec les nouvelles procédures de comptage.

des bulletins de vote unique, mais aussi à la volonté exprimée par certains électeurs de ne pas déposer un bulletin valide. Les résultats n'ont pas été affichés dans les bureaux de vote, mais des agents du parti qui ont assisté au décompte les ont signés et en ont reçu copie dans les bureaux observés.

42. Le 2 juillet, la MENUB a publié son rapport préliminaire sur la conduite des élections législatives et communales.

C. Élection présidentielle

43. Après deux reports, l'élection présidentielle a eu lieu le 21 juillet. Il convient d'observer que quatre des huit candidats – Jean Minani, Front pour la démocratie au Burundi, Domitien Ndayizeye, Rassemblement national pour le changement, Sylvestre Ntibantunganya (indépendant/Ijambo) et Agathon Rwasa, Amizero Y'Abarundi – ont annoncé qu'ils se retiraient de la course à la fin du mois de juin, affirmant que le climat politique et les conditions de sécurité dans le pays n'étaient pas propres à garantir des élections libres et régulières. Ils ont aussi appelé la population à boycotter les élections. Bien qu'ils aient menacé de ne pas participer au scrutin, leurs noms sont demeurés sur les bulletins de vote parce que, selon la Commission électorale, aucun candidat ne s'est officiellement désisté.

44. Les préparatifs de la Commission électorale sur les plans logistique et administratif en vue de l'élection présidentielle étaient satisfaisants et terminés en temps voulu, des améliorations sensibles ayant été apportées depuis les élections législatives et communales. Le processus de nomination des candidats a été considéré inclusif. La Commission électorale et ses antennes territoriales ont su préparer l'élection présidentielle, tout en achevant la tabulation des résultats des élections communales et législatives, en statuant sur les plaintes déposées au niveau communal et provincial et en procédant à la distribution des cartes d'électeur. La veille des élections, certains incidents ont été signalés à la mairie de Bujumbura, où du matériel électoral et des cartes d'électeur ont été brûlés. Une autre difficulté rencontrée par la Commission électorale est qu'il a fallu déplacer certains bureaux de vote dans la province de Bujumbura-Mairie pour des problèmes de sécurité. Les emplacements choisis pour y installer les nouveaux bureaux de vote étaient souvent très éloignés, ce qui explique en partie le faible taux de participation au scrutin dans la région.

45. Le 21 juillet, la MENUB a déployé 21 équipes d'observation dans les 18 provinces du pays, couvrant 67 communes sur un total de 119. Au total, les observateurs de la Mission se sont rendus dans 249 bureaux de vote, dès l'ouverture et pendant la durée du scrutin. Les équipes d'observation ont indiqué que le scrutin s'était déroulé dans le calme dans tout le pays, et qu'aucun incident n'avait été observé. Selon les observateurs, le taux de participation était sensiblement moins élevé que pendant les élections législatives et communales.

46. La fermeture des bureaux de vote et le décompte se sont déroulés dans le calme et étaient mieux organisés qu'au cours des élections législatives et municipales. La nature du scrutin, jointe au fait que les scrutateurs avaient pu acquérir une certaine pratique lors du scrutin précédent, a facilité et accéléré les opérations. La MENUB a néanmoins observé un nombre important de bulletins nuls. Si le manque d'instruction civique et l'utilisation de nouveaux bulletins de vote peuvent expliquer le nombre élevé de bulletins nuls, certains citoyens ont dit à

la MENUB que l'intimidation et la peur avaient aussi contribué à cet état de fait. Les résultats des élections n'ont pas été affichés dans les bureaux de vote, mais des agents des partis qui étaient présents lors du décompte en ont reçu copie dans les bureaux observés.

47. Le 27 juillet, la MENUB a publié son rapport préliminaire sur la conduite de l'élection présidentielle.

D. Élections des conseils locaux

48. Le climat général qui a précédé les élections des conseils locaux du 24 août n'a pas souffert des événements politiques majeurs qui se sont déroulés à Bujumbura. Le jour du scrutin, les Burundais se sont rendus aux urnes pour élire les cinq membres de leur conseil local responsable de la colline ou du quartier, les plus petites unités administratives au Burundi. Il y a au total 2 913 conseils locaux, dont 2 814 conseils de colline et 99 conseils de quartier. Pour ces élections, les candidats s'affrontent sur une base strictement non partisane.

49. Le 24 août, la MENUB a déployé 24 équipes d'observation dans les 18 provinces du pays, couvrant 79 municipalités sur 119. Au total, les observateurs de la MENUB étaient présents dans 223 bureaux de vote, pour l'élection d'environ 210 conseils de colline et de quartier. Au total, le travail des scrutateurs a été jugé de bonne qualité. Parmi les problèmes signalés, on citera l'application inégale des procédures permettant d'ajouter des électeurs à la liste et le vote assisté. Cependant, aucun des deux problèmes n'a été jugé de nature à fausser la volonté des électeurs.

50. De manière générale, les bureaux de vote ont fermé à l'heure prévue ou avec un retard minime et les procédures ont été en grande partie suivies, les quelques exceptions concernant l'interprétation des règles sur les votes nuls et sur la manière de remplir les feuilles de pointage. Compte tenu des taux élevés d'analphabétisme dans le pays, la décision quant à la validité des bulletins où le nom des candidats devait être écrit à la main par les électeurs a été laissée à la discrétion des responsables des bureaux de vote, qui se sont généralement bien acquittés de cette tâche. Les feuilles de résultats n'ont pas été affichées dans les bureaux de vote, mais des agents du parti présents lors du décompte en ont reçu copie dans les bureaux observés.

51. Le 27 août, la MENUB a publié son rapport préliminaire sur la conduite des élections des conseils locaux.

E. Gestion et tabulation des résultats

52. D'après ce que la MENUB a pu observer, les procédures n'ont pas toujours été respectées lors de la tabulation des résultats des élections législatives et communales, et ce pour diverses raisons, dont le manque de formation des scrutateurs et le fait que les feuilles de pointage avaient été mal remplies. La Commission électorale a indiqué qu'il s'agissait d'une conséquence du désistement de dernière minute de certains scrutateurs et du fait que les remplacements avaient été effectués sans respecter ses consignes.

53. Pour l'élection présidentielle, la tabulation des résultats aux niveaux communal et provincial a eu lieu pendant la nuit et aux premières heures du

22 juillet par les commissions électorales communales indépendantes (CECI) et les commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI). À cause des contraintes de sécurité et, dans certains cas, des informations contradictoires reçues des CECI et des CEPI, les observateurs de la MENUB n'ont pas pu suivre toutes les étapes de la tabulation. Les procédures d'annonce des résultats préliminaires ont été bien respectées dans toutes les provinces concernées. Les résultats ont d'abord été annoncés par les commissions électorales communales pour les élections communales, ensuite par les commissions électorales provinciales, pour les élections provinciales et, enfin, par la Commission électorale nationale, qui a proclamé les résultats provisoires.

54. La tabulation des résultats et l'annonce des résultats provisoires des élections des conseils locaux ont été faites au niveau communal. Les CECI ont commencé l'agrégation des résultats immédiatement après avoir reçu les enveloppes contenant les feuilles et ont continué de travailler jusqu'au lendemain. La MENUB a considéré que le processus était généralement satisfaisant. L'annonce des résultats a souvent été retardée par la nécessité de régler les plaintes déposées par certains candidats.

55. Les activités centrales de tabulation n'ont pas eu lieu au centre de traitement des données, qui avait été mis en place et utilisé pour traiter les demandes d'inscription des électeurs.

F. Plaintes électorales

56. Pour les élections législatives et communales, un certain nombre de plaintes ont été déposées par le CNDD-FDD, le FNL, l'UPRONA et la Coalition pour la paix en Afrique, qui ont demandé un nouveau décompte des bulletins nuls au niveau provincial. Ces plaintes cadraient bien avec les observations de la MENUB, qui avait constaté des incohérences dans l'appréciation de ce qui constituait un bulletin valide lors du décompte des voix. Souvent, les plaintes avaient trait au fait que les suffrages exprimés au moyen d'une empreinte digitale apposée sur la photo du candidat avaient été déclarés nuls. À la suite des éclaircissements donnés par la Commission électorale nationale, il a été procédé à un nouveau décompte des bulletins dans plusieurs provinces et communes. Les observateurs de la MENUB ont pu constater que le recomptage des voix n'avait pas toujours été des plus rigoureux, l'exercice se bornant souvent à répondre aux préoccupations des plaignants sans effectuer un nouveau dénombrement complet des voix. Dans quelques cas, les plaintes ont été rejetées parce que les agents électoraux des partis politiques avaient déjà signé le protocole de résultats au niveau du bureau de vote. La Commission électorale a par la suite reconnu qu'il existait un vide procédural quant au premier niveau de compétence.

57. La Cour constitutionnelle a été saisie de trois recours concernant les résultats des élections législatives, deux émanant de l'UPRONA et un du CNDD-FDD. Les recours formés par l'UPRONA ont été jugés recevables et la Cour les a examinés quant au fond. Le premier recours contestait le fait que des sièges aient été attribués à Amizero y'Abarundi alors que cette coalition avait annoncé qu'elle boycotterait les élections. Le second recours avait trait au calcul du quotient électoral et mettait en cause l'interprétation donnée par la Commission électorale de la notion, assez vague, de « suffrages exprimés » figurant dans le code électoral. Dans l'allocation préliminaire des voix, la Commission électorale a estimé acceptable que les sièges

soient attribués sur la base des suffrages exprimés valides et non sur celle de tous les suffrages exprimés, comme semble le laisser entendre le code électoral. Le 17 juillet, la Cour constitutionnelle a confirmé la décision de la Commission électorale dans les deux cas et déclaré que les résultats préliminaires étaient finaux.

58. Aucune plainte n'a été déposée auprès de la Cour constitutionnelle dans le cadre de l'élection présidentielle. La Cour a indiqué qu'aucune irrégularité n'avait été constatée dans le processus et annoncé les résultats finaux, avec seulement quelques corrections mineures.

59. S'agissant des élections des conseils locaux, plaintes et recours ont émaillé le processus. Les CENI ont fait office d'instances de recours du premier niveau dans les six jours suivant le dépôt de la plainte. Les CEPI étaient la seconde et dernière instance de recours. Les CECI ont été saisies d'un grand nombre de plaintes dans tout le pays, mais, à ce jour, la MENUB n'a pas reçu de chiffres consolidés officiels de la Commission électorale nationale. Selon les observations de la MENUB, les plaintes ont souvent donné lieu à un recomptage des voix qui a modifié la composition des conseils locaux.

G. Résultats finaux

60. Les résultats préliminaires des élections communales et législatives ont été annoncés le 7 juillet par le Président de la Commission électorale nationale et confirmés par la Cour constitutionnelle le 16 juillet. Le taux de participation officielle était de 74,32 %. Les informations communiquées lors de l'annonce et publiées par la suite sur le site de la Commission électorale ne contenaient aucune ventilation des résultats par municipalité ou par bureau de vote. À l'Assemblée nationale, seuls trois partis politiques ou coalitions ont remporté des sièges : le CNDD-FDD avec 1 721 629 voix (60,289 %) a obtenu 77 sièges; la coalition indépendante Amizero Y'Abarundi, avec 318 717 voix (11,16 %) ont obtenu 21 sièges; et l'UPRONA, avec 71 189 voix (2,49 %) a obtenu 2 sièges. La Commission électorale nationale a attribué 21 sièges sur la base des quotas par sexe et groupe ethnique, comme prévu par la Constitution. Dix-huit des représentants cooptés étaient des femmes, dont 3 Hutues et 15 Tutsies (9 appartenaient au CNDD-FDD et 9 à Amizero Y'Abarundi). Les trois autres représentants cooptés étaient des Twas. La session inaugurale de l'Assemblée nationale a eu lieu le 27 juillet 2015, les résultats finaux ayant été confirmés le 18 août.

61. Pour l'élection présidentielle, les résultats préliminaires ont été annoncés par le Président de la Commission électorale nationale le 21 juillet 2015. En l'absence de plainte, la Cour constitutionnelle a proclamé l'élection de Pierre Nkurunziza à la présidence le 28 juillet 2015. Le Président a été investi dans ses fonctions le 20 août, lors d'une session conjointe des deux chambres du parlement.

62. S'agissant des élections locales, les résultats finaux ont été annoncés par les CEPI et communiqués aux CECI, avec copie aux gouverneurs de province et aux administrateurs municipaux. Chaque CEPI a annoncé les résultats à une date différente, en fonction des recours dont elle a été saisie, mais, dans tous les cas, le 4 septembre au plus tard. La date de la prise de fonctions officielles des conseils locaux n'est pas prévue par la loi : les gouverneurs et les administrateurs municipaux prennent généralement leurs fonctions au mois d'octobre.

H. Participation des femmes et d'autres groupes marginalisés

63. Le droit des femmes de participer à la vie sociale, économique et politique du pays est consacré par l'Accord d'Arusha et par la Constitution. Le Burundi a signé et ratifié tant la Convention sur les droits politiques de la femme de 1952 que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979. La Constitution dispose que les femmes devraient occuper au moins 30 % des sièges de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que 30 % des postes au Gouvernement. La mise en œuvre de cette disposition est souvent réalisée au moyen d'un mécanisme de cooptation peu maniable, qui ne favorise pas les efforts volontaristes des partis politiques visant à promouvoir une meilleure représentation des femmes.

64. S'agissant des élections législatives, 30 % des candidats sur les listes étaient des femmes. Bien que le quota fixé ait été largement respecté par les partis politiques dans la composition de leur liste, les femmes y étaient rarement bien placées. De ce fait, seules 25 % des femmes ont été élues directement, la représentation des femmes n'étant passée à 36 % que grâce au mécanisme de cooptation. S'agissant des élections communales, certaines listes des partis en lice ne respectaient pas le quota de femmes. Aucune femme n'a été candidate à l'élection présidentielle, même si deux partis politiques ont des femmes à leur tête.

65. En ce qui concerne les postes au Gouvernement, 30 % des portefeuilles ministériels sont allés à des femmes, comme le prévoit la Constitution. Cette portion a baissé si on la compare à 2010 (43 %) et à 2005 (35 %). Au niveau provincial, seules 3 provinces sur 18 sont gouvernées par des femmes, ce qui présente une baisse par rapport aux élections de 2010. La participation des femmes à la gestion du processus électoral a été jugée équilibrée et conforme à la loi. La Commission électorale compte 2 femmes parmi ses 5 membres, dont une occupe le poste de vice-présidente. Le quota de 30 % de femmes a été respecté lors de la création des CEPI et des CECI, ainsi que lors de l'inscription des électeurs et des scrutateurs. Pour ce qui est de la répartition par sexe des électeurs inscrits sur les listes, il y avait 1 969 625 femmes sur 3 840 920 électeurs inscrits, soit une proportion de 51,27 %.

66. Pour la campagne présidentielle de 2015, les femmes et dirigeantes politiques ont reçu très peu de temps d'antenne sur la RTNB, à quelques très rares exceptions près, dans des programmes spéciaux suivis par la MENTUB. La RTNB a consacré un peu plus de temps aux femmes politiques lors de la campagne des législatives que lors de l'élection présidentielle. Cela s'explique en partie par l'absence de candidates à l'élection présidentielle et par le quota de 30 % applicable aux élections législatives. La fermeture des médias privés qui diffusaient auparavant des programmes spéciaux à l'intention des femmes a également eu un impact négatif sur les dirigeantes politiques pendant tout le processus électoral. Pendant la campagne relative aux élections des conseils locaux, les femmes ont eu davantage accès à la RTNB que les hommes, en particulier à la radio.

I. Autres groupes d'observation internationaux et nationaux

67. On s'attendait à ce que le processus électoral de 2015 soit suivi de très près par des groupes d'observation internationaux et nationaux. Les événements qui ont suivi l'annonce du Président en exercice qu'il se présenterait pour un troisième mandat et l'instabilité qui s'en est suivie ont modifié le paysage politique.

68. Les missions d'observation internationales telles que celles de l'Union européenne ou du Centre Carter ont suspendu leurs opérations après la tentative de coup d'État de mai 2015 et toutes deux avaient officiellement fermé leur porte avant les élections législatives. L'Union africaine n'a pas déployé d'observateurs électoraux. La MENUB était donc la seule mission d'observation internationale sur place lors des élections du 29 juin. Pour l'élection présidentielle, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs ont déployé des observateurs. La Communauté d'Afrique de l'Est a déployé 25 observateurs dans 18 provinces tandis que la Conférence internationale en a déployé 30. Les conclusions de la mission de la CAE confirmaient en grande partie celles de la MENUB.

J. Assistance technique des Nations Unies

69. Le PNUB a administré le Projet d'appui au cycle électoral 2015 (PACE), au moyen d'un fonds commun créé à la fin de 2013. Le budget pour l'ensemble du cycle a été estimé à 29,7 millions de dollars. Les donateurs internationaux (Belgique, France, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Union européenne et PNUD) se sont engagés à hauteur de 19,8 millions de dollars, dont 15,6 millions ont été déboursés. Étant donné la détérioration des conditions de sécurité et l'absence d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières, l'Union européenne, la Belgique et la Suisse ont suspendu la seconde tranche de leurs contributions, tandis que les Pays-Bas et la Norvège ont annulé des contributions supplémentaires qu'ils avaient annoncées, laissant le fonds commun avec un déficit de 14,1 millions de dollars. Par la suite, le 26 juin, j'ai suspendu le Projet d'appui au cycle électoral 2015.

70. Avant que ce programme ne soit suspendu, le PNUD a fourni un appui technique en vue de la création du centre de traitement des données en janvier 2015. Le Centre de traitement des données a traité les données relatives à l'inscription des électeurs et produit les listes d'électeurs à la fin du mois de mai, de même que les cartes d'électeurs. Le nombre total d'électeurs inscrits était de 3 849 727 (1 970 539 femmes et 1 879 188 hommes).

71. Parmi d'autres activités, le PNUD a fourni une assistance technique pour la conception et la production d'un bulletin de vote unique utilisé pour la première fois au Burundi. De plus, le PNUB était responsable des procédures d'achat pour le matériel électoral sensible et non sensible pour l'ensemble du cycle électoral, ce matériel ayant été acheté et fourni par le PNUD à temps pour les élections législatives et communales du 29 juin et pour l'élection présidentielle du 21 juillet. Après la suspension du projet d'appui au Cycle électoral, les procédures d'achat de matériel sensible pour les élections sénatoriales du 24 juillet et les élections locales et municipales du 24 août ont été annulées et la responsabilité de ces acquisitions a été dévolue à la Commission électorale nationale indépendante.

72. Le PNUD et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) ont administré conjointement un programme visant à prévenir la violence électorale et à y mettre rapidement fin. Entre novembre 2014 et mars 2015, 275 observateurs de la Commission épiscopale justice et paix (CEJP) ont été formés et progressivement déployés dans tout le pays. Le programme a fait état de 651 incidents de violence électorale et de près de 500 manifestations en faveur de la paix entre février et septembre 2015.

IV. Liquidation de la MENUB

73. Conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité, le mandat de la MENUB a pris fin le 31 décembre. L'article 55 de l'Accord sur le statut de la mission entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi précise que la liquidation de la MENUB devrait être achevée dans les neuf semaines suivant la conclusion de l'observation électorale et au plus tard le 31 décembre 2015. La MENUB a commencé sa liquidation le 1^{er} octobre.

74. Au moment de sa liquidation, la MENUB comptait 129 membres du personnel (90 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 11 Volontaires des Nations Unies et 28 fonctionnaires recrutés sur le plan local). Il a été procédé à la liquidation sur la base du calendrier suivant : a) Fin des activités d'observation électorale avant le 28 octobre; b) Présentation des rapports d'observation électorale avant le 28 octobre; c) Fermeture des bureaux régionaux avant le 30 octobre; d) Présentation du projet de rapport du Secrétaire général au Siège avant le 16 novembre; e) Fin des activités opérationnelles avant le 30 novembre; f) Cérémonie de clôture de la MENUB le 30 novembre (organisée le 17 novembre); g) Départ des fonctionnaires des services organiques (à l'exception de quelques membres de l'équipe de liquidation) entre le 1^{er} et le 10 décembre; h) Fin des activités de liquidation avant le 31 décembre.

75. L'affectation du personnel recruté sur le plan international dans d'autres lieux d'affectation est en cours et se poursuivra par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions au-delà de décembre 2015. Compte tenu du manque de perspectives d'emploi au Burundi, la MENUB a collaboré étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue de trouver des emplois pour le personnel recruté sur le plan national.

76. La plupart des biens d'équipement et des véhicules lourds achetés à la faveur de contrats-cadres ont été transférés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). D'autres biens d'équipement en bon état seront transférés à certains organismes, fonds et programmes des Nations Unies ou à d'autres missions des Nations Unies conformément aux règles et règlements des Nations Unies. Certains véhicules ont été cédés localement à des organismes des Nations Unies ou dans le cadre de contrats commerciaux. Les locaux préfabriqués et les blocs sanitaires ont été restitués à leurs propriétaires sur le site de Bujumbura.

77. La liquidation a été menée alors que la Mission était toujours occupée par ses opérations et ses activités d'établissement de rapports, ce qui n'a pas manqué de poser des problèmes à la MENUB, compte tenu du départ de fonctionnaires essentiels dans d'autres lieux d'affectation. Cependant, grâce à l'appui administratif et opérationnel de l'équipe de liquidation du Centre de services mondial, du Centre

de services régional et de la MONUSCO, la MENUB a pu mener à bien ses opérations et le processus de liquidation en temps utile et avec efficacité.

V. Observations

78. Les élections sont un jalon dans le processus démocratique de tous les pays, et en particulier les pays qui sortent d'un conflit. Comme la MENUB et la CAE l'ont souligné dans leurs rapports d'observation, bien que les scrutins se soient tenus dans un climat paisible et que les autorités électorales en aient assuré la gestion de manière satisfaisante, les conditions n'étaient pas réunies pour que le processus électoral au Burundi en 2015 soit crédible et transparent. J'engage le Gouvernement burundais à collaborer avec les autorités électorales et à les soutenir pour créer les conditions d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles à l'avenir. Je l'engage également à poursuivre les efforts de réconciliation et à entreprendre les réformes juridiques mentionnées dans le rapport final d'observation de la MENUB, qui sera publié séparément.

79. Je suis profondément troublé par le fait que les médias privés et indépendants demeurent fermés. À côté de la tenue d'élections libres et régulières, la liberté d'expression et la liberté de la presse donnent la mesure de la maturité d'un système démocratique. Il y a près de six mois que les médias privés et indépendants n'ont plus le droit d'émettre. Les journalistes indépendants nationaux ou internationaux sont toujours empêchés de s'acquitter de leurs tâches les plus élémentaires. Beaucoup ont fui le pays pour des raisons de sécurité. Certains ont été arrêtés, brutalisés, torturés ou tués. L'absence de pluralisme dans les médias permet aux rumeurs de se répandre dans un climat toujours plus tendu. Il est essentiel que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour permettre aux médias privés et indépendants de fonctionner librement au Burundi. Dans les cas où des procédures judiciaires ont été engagées contre des stations de radio privées et indépendantes, je demande instamment au Gouvernement de les mener à bien promptement, conformément aux lois burundaises pertinentes et aux obligations internationales du pays en matière de média, en particulier en ce qui concerne la liberté d'opinion et d'expression.

80. Il est regrettable que ce que l'Accord d'Arusha a laissé et les progrès réalisés par le Burundi sur le plan politique et celui du développement depuis 15 ans aient failli être perdus. Les avancées en matière de consolidation de la paix ont été érodées dans différents domaines. J'appelle le Gouvernement burundais et l'opposition à ne ménager aucun effort pour remettre le pays sur la voie de la paix et du développement sociale et économique dans l'intérêt du peuple burundais mais aussi de toute la région. Un dialogue inclusif et véritable associant toutes les parties prenantes doit être organisé sans tarder pour trouver un règlement durable à la crise. L'Organisation des Nations Unies est prête à soutenir tous les efforts qui seront déployés pour trouver un règlement pacifique des différends politiques du pays. Le 9 novembre, j'ai nommé Jamal Benomar Conseiller spécial. Il collaborera étroitement avec le Gouvernement burundais, les pays de la région et les partenaires internationaux afin qu'une approche coordonnée soit adoptée pour mettre fin au conflit qui couve au Burundi. De plus, une équipe sera déployée dans le pays pour soutenir cet effort, en application de la résolution 2248 (2015) du Conseil de sécurité.

81. Je déplore les violations graves des droits de l'homme commises dans le pays et le regain de violence qui a contraint des centaines de milliers de Burundais à prendre la route de l'exil et à se rassembler dans des camps de réfugiés, tandis que des centaines de milliers d'autres ont été tués. Je condamne avec fermeté tous les actes de violence, les atteintes aux droits de l'homme et les exactions imputables à toutes les parties, notamment les exécutions extrajudiciaires, les assassinats et la torture. Je demande qu'il soit mis fin à la violence sous toutes ses formes et engage le Gouvernement burundais à traduire en justice tous ceux qui ont enfreint la loi burundaise, ainsi que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Le Gouvernement burundais doit s'attaquer à l'impunité sous toutes ses formes, comme le lui imposent ses obligations internationales.

82. Qu'elles émanent de l'intérieur du pays ou de l'étranger, les déclarations publiques incitant à la violence ou à la haine envers différents groupes de la société burundaise doivent cesser immédiatement. Les ultimatums, la rhétorique et les discours incendiaires de responsables du Gouvernement, dirigeants de l'opposition, des organisations de la société civile et d'autres parties ne feront qu'accroître les tensions et que rapprocher le pays de la guerre civile. Tant le Gouvernement que l'opposition devraient déplorer et condamner de tels propos.

83. Enfin, je tiens à remercier Issaka Souna, Officier responsable de la MENUB, de son leadership et des efforts inlassables qu'il a menés pour que la MENUB s'acquitte de son mandat malgré les difficultés et les incertitudes. Je remercie aussi le personnel de la MENUB qui a fait preuve de détermination et de courage dans l'accomplissement du mandat de la Mission.
